



Communiqué de presse

Paris, le 5 septembre

Crise du logement : La CAPEB appelle le nouveau Premier ministre à la tenue d'un Grenelle du logement conjuguant construction neuve et rénovation pour répondre à l'ampleur des besoins.

Paris, le 5 septembre 2024 –La CAPEB adresse ses félicitations à M. Michel Barnier pour sa nomination au poste de Premier ministre. Cette nomination intervient dans un contexte où les besoins et les défis du logement sont considérables. C'est pourquoi la CAPEB appelle le Premier ministre à considérer ce sujet comme une priorité et à le traiter sans délai avec l'ensemble de la filière et en recourant à tous les leviers à sa disposition.

L'artisanat du bâtiment en recul de – 3% : un constat qui doit faire réagir

L'activité de l'artisanat du bâtiment a poursuivi son recul au cours du dernier trimestre. La rénovation est impactée par une diminution notable des travaux de performance énergétique (- 0,5 %). La situation est particulièrement préoccupante dans le secteur du neuf, qui enregistre une chute significative de 6,5 %. Le deuxième trimestre se conclut avec une baisse de 3 % en glissement annuel : un résultat jamais enregistré depuis la crise sanitaire mais qui aurait pu être pire sans l'intervention de la CAPEB qui a permis de créer les conditions d'une relance de l'activité des TPE sur la rénovation grâce aux évolutions apportées depuis le 15 mai dernier au dispositif MaPrimeRenov'. Malgré une inversion progressive de tendance, les incertitudes majeures liées à la situation politique de ces trois derniers mois ont sensiblement limité le rattrapage espéré.

Le nécessaire maintien du budget alloué à la rénovation énergétique

Le secteur du bâtiment est à un tournant critique. Au regard de cette situation, il est impératif de garantir de la stabilité et de la visibilité aux entreprises en maintenant les enveloppes budgétaires allouées à la rénovation, notamment énergétique, des logements. Toute réduction des crédits dédiés serait préjudiciable aux TPE du bâtiment et incompréhensible, notamment au regard des enjeux environnementaux et sociétaux et des objectifs que notre pays s'est donné en la matière : la rénovation énergétique est une priorité nationale qui ne peut être une variable d'ajustement. Elle doit faire l'objet d'une stratégie et d'investissements à long terme, d'autant plus que chaque euro investi dans MaPrimeRenov' rapporte trois euros à l'État.

Travailler à l'avenir de MaPrimeRenov' et relancer les chantiers parlementaires

L'enjeu de la rénovation mérite la définition d'une politique de long terme claire et adaptée afin que ménages et entreprises puissent s'engager sereinement dans la réalisation de travaux, y compris en procédant progressivement, geste par geste. C'est pourquoi la CAPEB préconise de maintenir en 2025 l'éligibilité à MaPrimeRenov des gestes simples, le temps d'élaborer avec les

pouvoirs publics un parcours de rénovation d'ampleur pour 2026 qui soit adapté aux attentes des foyers et à la réalité du marché.

Il faut aussi faciliter la mobilisation des TPE du bâtiment pour massifier la rénovation des logements. Plusieurs mesures législatives sont nécessaires et n'ont pas pu être adoptées en raison de la dissolution. Facilitation du regroupement des entreprises artisanales sur les chantiers au sein de groupements momentanés d'entreprises (GME), encadrement de la sous-traitance en cascade, simplification de la vie des entreprises, autant de mesures qui nécessitent d'être rapidement adoptées par les parlementaires.

Un Grenelle du logement pour une politique durable

Il est grand temps de mener une réflexion transversale pour repenser la politique du logement et trouver des solutions durables à la crise que traverse le secteur. C'est pourquoi la CAPEB appelle à un Grenelle du logement pour répondre à tous les besoins, de la construction neuve à la rénovation. Seule une articulation intelligente de ces deux leviers permettra à chacun de se loger dignement, tout en prenant en compte les enjeux climatiques et environnementaux.

« Si l'on veut éviter une aggravation du recul actuel et à terme une récession, il est crucial de créer dès maintenant les conditions d'un véritable rebond. Nous attendons du Premier ministre qu'il maintienne les crédits alloués à la rénovation énergétique, qu'il engage une politique ambitieuse à nos côtés et qu'il prenne les décisions attendues en matière de simplification, d'accès au marché, d'environnement fiscal et de reconnaissance du rôle économique et social des petites entreprises dans nos territoires. M. Barnier a fait la preuve à maintes reprises de ses grandes qualités de négociateur pour savoir mettre autour de la table et respecter l'ensemble des parties prenantes autour d'enjeux majeurs afin de créer des consensus. Nous comptons donc sur lui pour avancer sur ces sujets et pour prendre pleinement en compte la voix des TPE du bâtiment. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

[Télécharger la Note de conjoncture du 2^e trimestre 2024](#)

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)